

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 23 MAI 2020

Le Conseil municipal de GRAY LA VILLE s'est réuni le samedi 23 mai 2020 à 9h30 sous la présidence du doyen d'âge de l'assemblée Danièle TARTRAT, afin de procéder à l'installation des nouveaux conseillers élus lors du scrutin du 15 mars 2020. Madame Danièle TARTRAT, après avoir rappelé les résultats du vote du 15 mars, et déclaré le nouveau Conseil municipal installé dans ses fonctions a constaté que les conditions de quorum étaient remplies.

Etaient présents : MM et Mmes les conseillers municipaux : Yvan GUIGNOT, Laurent BAILLY, Christine HUBLEUR, Jean-Louis DA COSTA, Colette CHAPUIS, Danièle TARTRAT, Christine BESOMBE JOLY, Agnès LAPLAZA, Mireille CARQUIGNY, Olivier BARBIER, Dimitri CHABOD, Pascale ROUX, Laurent GARCIA, Christian DUMONT.

Absent excusé : Serge DIZAMBOURG

Pouvoir de : Serge DIZAMBOURG à Yvan GUIGNOT

Secrétaire de séance : Christine HUBLEUR

Administration : Alexia RIETMANN

ELECTION DU MAIRE :

Chaque conseiller municipal, a remis au président son bulletin de vote.

Premier tour de scrutin

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

A obtenu Monsieur Yvan GUIGNOT : 14 voix et 1 bulletin blanc

Monsieur Yvan GUIGNOT ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé Maire et a été immédiatement installé.

FIXATION DU NOMBRE D'ADJOINTS ET ELECTIONS DES ADJOINTS :

Le Conseil municipal décide, à l'unanimité, de fixer le nombre d'adjoints au maire à quatre.

Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes, et sous la présidence de Monsieur Yvan GUIGNOT élu Maire, à l'élection des adjoints. Le dépouillement des votes a donné les résultats ci-après :

- 1^{er} adjoint : -Serge DIZAMBOURG : 14 voix et 1 blanc
- 2^{ème} adjoint : -Mireille CARQUIGNY : 14 voix et 1 blanc
- 3^{ème} adjoint : -Laurent BAILLY : 14 voix et 1 blanc
- 4^{ème} adjoint : -Christian DUMONT : 14 voix et 1 blanc

CHARTRE ET DELEGATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE :

M. le Maire lit la charte de l'élu local à l'ensemble des conseillers et mentionne que celle-ci leur sera remise par mail ainsi qu'un exemplaire du chapitre III du titre 2 du 1^{er} livre de la 2^{ème} partie du code général des collectivités territoriales.

Il explique que le conseil municipal peut, pendant la durée de son mandat, et pour assurer le bon fonctionnement et l'efficacité de service, déléguer au Maire des attributions.

M. le Maire propose que quelques-unes soient retenues et notamment :

- La passation des contrats d'assurance et également, depuis la loi du 20 décembre 2007 relative à la simplification du droit (article 13), l'acceptation des indemnités de sinistre afférentes à ces contrats
- La préparation, la passation, l'exécution et le règlement de marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants lorsque les crédits sont inscrits au budget
- La délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières
- L'acceptation de dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges
- Le règlement des conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux
- L'exercice au nom de la commune du droit de priorité défini aux articles L 240-1 à L 240-3 du code de l'urbanisme ou de déléguer l'exercice de ce droit en application des mêmes articles
- L'autorisation au nom de la commune, du renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membres ;

Propositions votées à l'unanimité

INDEMNITES DES ELUS :

M. le Maire rappelle que dans le cadre de leurs fonctions et délégations le Maire et les adjoints peuvent prétendre à une indemnité. Durant les mandats précédents celles-ci étaient fixées à 27% de l'indice brut terminal pour le Maire et 8% du même indice pour les adjoints.

M. le Maire, en accord avec les adjoints, propose de modifier les taux de la manière suivante : 25% pour le Maire et 7% pour les adjoints.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal refuse cette proposition par 10 voix contre et 5 abstentions et opte à la majorité (10 voix pour et 5 abstentions) pour le maintien des taux à 27% pour le Maire et 8% pour les adjoints.

DELEGUES AUX COMMISSIONS :

SYNDICAT DE VOIRIE : Titulaires : - M. Christian DUMONT - M. Jean-Louis DA COSTA
Suppléants : - M. Olivier BARBIER - M. Serge DIZAMBOURG

SIED 70 : Titulaire : - M. Dimitri CHABOD
Suppléant : - M. Laurent GARCIA

SICTOM VAL DE SAONE : Titulaire : - M. Laurent BAILLY
Suppléant : - Mme Christine BESOMBE-JOLY

CCAS : Membres du conseil municipal : M. Christian DUMONT, Mmes Christine BESOMBE-JOLY, Christine HUBLEUR, Mireille CARQUIGNY

DELEGUES COMMUNAUTAIRES : - M. Yvan GUIGNOT et Mme Danièle TARTRAT

CONSEILLER À LA DEFENSE : - M. Christian DUMONT

COMMISSION FINANCES : - Mmes Agnès LAPLAZA, Danièle TARTRAT, Pascale ROUX, Colette CHAPUIS
- Mrs Patrice MARTIN, Denis VAUCHEY

COMMISSION TRAVAUX : - Mmes Danièle TARTRAT, Colette CHAPUIS
- Mrs Laurent BAILLY, Serge DIZAMBOURG, Christian DUMONT, Jean-Louis DA COSTA, Olivier BARBIER

COMMISSION COMMUNICATION ET JEUNESSE : - Mrs Laurent GARCIA, Laurent BAILLY
- Mmes Agnès LAPLAZA, Danièle TARTRAT, Pascale ROUX, Colette CHAPUIS, Christine HUBLEUR

DELEGUE À LA BIBLIOTHEQUE : - Mme Mireille CARQUIGNY

COMMISSION PERSONNEL COMMUNAL : - Mrs. Laurent GARCIA, Laurent BAILLY
- Mmes Agnès LAPLAZA, RIETMANN Alexia

INFORMATIONS DIVERSES :

*Abattage des tilleuls rue du trouhot

*Travaux : réparation toiture logement locatif et toiture cuisine salle polyvalente, réparation du volet roulant d'une salle de classe, travaux d'éclairage public y compris ceux liés au sinistre rue des chenevières terminés.

*Borne incendie rue de la liberté remplacée très prochainement

*Achat d'un nouvel ordinateur pour le secrétariat

*Distribution de masques dans les boîtes aux lettres dès que la communauté de communes les aura réceptionnés.

Le Maire, Yvan GUIGNOT

